

**Proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans
l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation
« territoires zéro chômeur de longue durée »**

Examen en séance publique

Lundi 30 novembre 2020 – 16 heures (après la lecture définitive du
projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021)

**Intervention de Mme la rapporteure Marie-Christine Verdier-
Jouclas**

Monsieur le Président / Madame la Présidente,

Madame la Ministre,

Madame la Présidente de la commission des affaires sociales,

Mes chers collègues,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'interviens pour la dernière fois dans ce processus législatif qui a été très dense et très riche. En première lecture, j'avais formé le vœu d'une adoption à l'unanimité de ce texte ambitieux. Une participation et une écoute particulièrement attentive de tous les groupes de notre assemblée ont permis de l'exaucer. Et je tiens aussi à remercier celles de nos ministres Elisabeth Borne et Brigitte Klinkert et celles de leur cabinet.

Le 13 octobre dernier, le Sénat adoptait également le texte à une très large majorité et, le 28 octobre, la commission mixte paritaire adoptait un texte commun que le Sénat a adopté le 04 novembre . C'est

maintenant à l'Assemblée Nationale de confirmer son adoption définitive en le soumettant à votre approbation.

Cet accord trouvé en commission mixte paritaire doit d'autant plus être salué que, sans s'opposer frontalement sur les dispositifs proposés, nos deux assemblées avaient adopté en première lecture des rédactions différentes. La proposition de la commission mixte paritaire est donc le produit d'un travail intense avec mon homologue au Sénat, afin de trouver le meilleur équilibre possible. Chacune avait à cœur d'œuvrer à une adoption rapide, dans l'intérêt de toutes celles et ceux qui attendaient avec impatience ce texte.

Le texte qui vous est ainsi proposé confirme les mesures essentielles que notre assemblée avait adopté en première lecture : outre sept articles adoptés conformes par le Sénat, de nombreuses dispositions modifiées ne faisaient pas l'objet d'une opposition de principe, qu'il s'agisse de l'assouplissement attendu du cadre de l'insertion par l'activité économique, ou de l'amplification de l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée. Certains ajouts des sénateurs étaient par ailleurs bienvenus, qu'il s'agisse de permettre le cumul entre un contrat d'insertion et un contrat à temps partiel, d'élargir les acteurs qui peuvent prescrire les périodes de mise en milieu professionnel ou encore d'expérimenter une instance de dialogue spécifique aux salariés en insertion pour laquelle notre assemblée avait demandé un rapport au Gouvernement.

Restaient néanmoins quelques désaccords que la commission mixte paritaire a permis de surmonter.

– Alors que notre assemblée souhaitait mieux articuler le recours aux CDDI « sénior » et la possibilité de prolonger des CDD au-delà de l'âge de 57 ans, le Sénat a souhaité maintenir le libre-choix des structures d'insertion. Nous nous sommes ralliés à la position du Sénat dans l'intérêt du texte, en espérant évidemment que cette liberté n'entrave pas à moyen terme le recours au CDDI « sénior », dont nous continuons à penser que c'est un bel outil de sécurisation de l'emploi. Et je pense donc à toutes celles et ceux qui pourront demain voir la fin de leur carrière adoucie par le caractère sécuritaire de ce dispositif, et ce jusqu'à leur retraite.

– Le Sénat s'est opposé au financement obligatoire par les départements de l'expérimentation territoires zéro chômeurs, alors que notre assemblée y tenait, au regard de la compétence départementale en matière d'insertion. Dans un souci d'équilibre, la commission mixte paritaire a retenu une solution de compromis : il a été clarifié que les présidents de conseils départementaux disposeront d'un droit de s'opposer à la mise en place de l'expérimentation, mais qu'une fois qu'ils en auront accepté le principe, ils devront y participer à hauteur d'un montant fixé par décret dans la limite du plafond introduit par la commission mixte. Et il s'agit bien là d'un plafond et non d'un plancher, ce qui permet une négociation très ouverte avec les conseils départementaux.

– Il a été introduit aussi en commission mixte paritaire, la clause de revoyure ou « soupape » pour laquelle la ministre Elisabeth Borne s’était engagée en première lecture, engagement tenu, porté par les parlementaires, et nous pouvons tous ensemble le saluer. De fait au-delà des 50 nouveaux territoires, aucun territoire ne sera laissé « à la porte » et pourra aussi avoir une habilitation pour l’expérimentation si le projet est mature, « à titre dérogatoire » par décret.

C’est sur cette base, faite de concessions raisonnables et réciproques, que nous vous proposons, mes chers collègues, de vous prononcer. Je tiens à saluer mon homologue du Sénat, Frédérique Puissat, avec laquelle un dialogue, toujours franc et constructif, a permis cet aboutissement.

Je remercie également l’ensemble des parlementaires qui ont soutenu cette proposition de loi depuis le début, forts de la conviction qu’il y avait encore beaucoup de choses à faire dans ce pays en matière d’emploi. Et je n’oublierai pas bien sûr celles et ceux qui avaient voté lors du dernier mandat la première expérimentation : je citerai bien sûr le rapporteur de la première loi, Laurent Grandguillaume avec qui nous avons eu un dialogue constant et une écoute mutuelle respectueuse.

J’ai également une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui se mobilisent sur le terrain pour aider les femmes et les hommes qui sont privés d’emplois. Ils se sentent soutenus lorsque nous agissons avec résolution pour faciliter leur travail et leurs initiatives. Nous leur faisons confiance !

Je formule ensuite le vœu qu'à la prochaine mandature, à l'échéance de cette deuxième expérimentation TZCLD, elle n'en soit plus une mais soit bel et bien pérennisée partout sur les territoires qui le souhaitent et qui deviendront ainsi des territoires de plein emploi volontaire.

Enfin, je souhaite évidemment dédier cette œuvre législative, pas tout à fait comme les autres, à toutes celles et ceux qui donnent le meilleur d'eux-mêmes dans un parcours d'insertion ou dans une entreprise à but d'emploi. Si nous adoptons aujourd'hui le texte de la CMP, ils sauront que la représentation nationale, trop souvent désunie, sait se rassembler lorsque c'est leur destin qui est en jeu. Ils sauront qu'ils peuvent compter sur nous.

Je vous remercie

*

* *